

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Séance du 14 Avril 2010**

L'an deux mil dix, le quatorze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 9 avril 2010

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

Secrétaire de Séance :

Marie-Cécile RIVIERE

OBJET N° 265 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 486.141,81€
Recettes : 641.032,65 €

Excédent 2008 reporté : 117.172,26 €
Soit un excédent de : 272.063,10 €

Section d'investissement

Dépenses : 191.647,37 €
Recettes : 129.005,76 €

Excédent 2008 reporté : 51.188,88 €
Soit un déficit de : 11.452,73 €
Restes à réaliser dépenses : 62.500 €
Restes à réaliser recettes : 20.350 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 92.249,23 €
RESULTAT DE CLOTURE : 260.610,37 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2009 dressé par le Maire.

OBJET N° 266 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N° 267 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2009 :

Un excédent de fonctionnement de 272.063,10 €

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	117.172,26 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	NEANT
❖ Résultat de l'exercice 2009	154.890,84 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	272.063,10 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	53.602,73 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	218.460,37 €

OBJET N° 268 : AMORTISSEMENT

En 2009, la Commune de L'Hermenault a payé des honoraires d'architecte pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un commerce multi-services, place du Marché. La note d'honoraires s'élevait à 1.196 €.

Les travaux ne commenceront pas en 2010, il convient donc d'amortir cette somme.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'amortir cette somme en totalité sur l'exercice 2010. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

OBJET N° 269 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire rappelle que, pour l'année 2009, une indemnité de 250 € a été versée à Monsieur Jean-Claude ROTUREAU pour le gardiennage de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser, sur l'exercice 2010, une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur Jean-Claude ROTUREAU, d'un montant de 250 €.

OBJET N° 270 : BON D'ACHAT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Il est rappelé à l'Assemblée que le personnel communal reçoit en fin d'année un bon d'achat valable dans un grand nombre de commerces, pour un montant de :

- ❖ 150 € pour le personnel dont le temps de travail annuel oscille entre un mi-temps et un temps plein
- ❖ 80 € pour le personnel dont le temps de travail annuel est inférieur à un mi-temps

La proposition est faite de reconduire cet avantage pour le personnel en 2010.

Après délibération, le conseil accorde cet avantage.

OBJET N° 271 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide que les établissements publics, dont le secrétariat est assuré à la Mairie, et qui de ce fait utilisent les services de la machine à affranchir, rembourseront à la commune une somme forfaitaire pour l'exercice 2010, soit :

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| ❖ SIVU de Gendarmerie | 200 € |
| ❖ SIVOM Pôle Educatif Jules Verne | 200 € |
| ❖ Association Foncière | 30 € |

OBJET N° 272 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le Maire rappelle le passage à la TPU - Taxe Professionnelle Unique. A compter de 2010, c'est la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault qui percevra le produit de la Taxe Professionnelle et qui en déterminera le taux. Les taux communaux et intercommunaux vont ainsi varier afin que le produit fiscal attendu soit identique. Le passage à la TPU n'aura pas d'incidence pour le contribuable.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2010, précisant qu'une légère revalorisation de 1% du taux de la taxe d'habitation augmenterait le produit fiscal d'environ 6.000 €, tout en s'alignant sur celui des communes alentour.

Un débat a lieu au sein de l'assemblée ; divers arguments sont avancés. Le Conseil Municipal décide de passer au vote à bulletin secret :

Votants : 15

Pour une augmentation du taux de taxe d'habitation de 1% : 4 voix

Pour le maintien du taux de taxe d'habitation actuel : 11 voix

Après délibération, le Conseil Municipal vote un produit attendu de 199.186 € auquel s'ajoutera la somme de 15.230 € reversée par la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault, dans le cadre du passage à la TPU. Le taux des taxes communales pour l'exercice 2010 se présentent comme suit :

Taxe d'habitation	15,60 %
Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

A 21 h 15, souffrant, Monsieur Thierry GARNIER quitte la séance.

OBJET N° 273 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2010 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement 851.975 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	235.204
012	Charges de personnel	239.000
65	Autres charges de gestion courante	70.862
66	Charges financières	24.695
67	Charges exceptionnelles	700
68	Dotations aux amortissements	34.700
022	Dépenses imprévues	37.000
023	Virement à la section d'investissement	209.814

Recettes

013	Atténuation de charges	19.000
70	Produits des services du domaine	60.100
73	Impôts et taxes	246.347
74	Dotations et subventions	285.993
75	Autres produits de gestion courante	21.500
76	Produits financiers	5
77	Produits exceptionnels	570
002	Excédent reporté	218.460

Section d'investissement**478.444 €****Dépenses**

Restes à réaliser	62.500
Déficit antérieur reporté	11.453
Emprunts et dettes	58.568
Cautionnements	5.000
Programme de travaux 2010	340.923
• travaux divers de voirie	63.973
• travaux divers de bâtiments	67.150
• achat divers matériels	17.761
• travaux Grand Court	50.982
• aménagement sécurité EHPAD Bellevue	141.057

Recettes

Restes à réaliser	20.350
Excédent capitalisé	53.603
Dotations	8.000
Subventions d'équipement	86.977
Cautionnements	5.000
Amortissements	34.700
Virement de la section de fonctionnement	209.814
024 Produit des cessions	60.000

OBJET N° 274 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	55.642,18 €
Recettes :	105.434,69 €

Soit un excédent de :49.792,51 €
Excédent 2008 reporté : 242.914,12 €

Section d'investissement

Dépenses :	5.553,59 €
Recettes :	24.201,72 €

Soit un excédent de : 18.648,13 €
Excédent 2008 reporté : 17.220,48 €
Restes à réaliser dépenses : néant
Restes à réaliser recettes : néant

RESULTAT DE L'EXERCICE : 68.440,64 €

RESULTAT DE CLOTURE : 328.575,24 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2009 du budget assainissement dressé par le Maire.

OBJET N° 275 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

5- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

6- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N° 276 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 du budget assainissement, **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;**

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2009 :

Un excédent de fonctionnement de 292.706,63 €

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	242.914,12 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	NEANT
❖ Résultat de l'exercice 2009	49.792,51 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	292.706,63 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	NEANT €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	292.706,63 €

OBJET N° 277 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2010

Il est donné lecture du projet de budget primitif secteur assainissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2010 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement	398.140 €
----------------------------------	------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	25.000
012	Charges de personnel	39.993
66	Charges financières	430
68	Dotations aux amortissements	18.459
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	314.258

Recettes

70	Produits des services du domaine	105.000
74	Subventions	0
77	Amortissements	434
002	Excédent reporté	292.706

Section d'investissement	368.585 €
---------------------------------	------------------

Dépenses

Emprunts et dettes	2.099
Amortissements	434
Programme de travaux 2010	366.052

Recettes

Excédent reporté	35.868
Amortissements	18.459
Virement de la section de fonctionnement	314.258

OBJET N° 278 : VALIDATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que l'enquête publique relative au zonage d'assainissement s'est déroulée en même temps que l'enquête liée aux révision et modification du Plan Local d'Urbanisme en 2009.

Il convient désormais de délibérer pour valider le plan de zonage :

✚ Assainissement collectif :

- Haut de Jary
- Le Gué

✚ Assainissement non collectif :

- Pinocheau
- Les Moulières
- Rousseau
- La Rouette
- Le Fief Chailloux
- Les Berniers
- Les Noyers Pareds

A noter : débat concernant les Noyers Pareds où le Conseil Municipal envisage de créer un lotissement communal alors qu'il ne serait pas desservi par l'assainissement collectif. Le Maire explique que revoir le plan de zonage retarderait la mise œuvre du lotissement

Par à un vote à bulletin secret, par 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal valide le plan de zonage de l'assainissement tel que présenté lors de l'enquête publique.

OBJET N° 279 : PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Le Maire indique que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ont établi un coût estimatif pour les travaux de voirie à réaliser en 2010 ; ceux-ci s'élèvent à 48.276 € et portent sur les voies suivantes :

- Une partie de la Haute Rue
- Rue de l'Abbaye
- Route de Saint-Martin des Fontaines y compris la pose de bordures coulées
- Abords de l'atelier communal
- Route de Marsais (programme 2009)
- VC n° 9 de Beaulieu de la RD 104 à la RD 14 - derrière la salle du Jary (programme 2009)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au programme de travaux de voirie présenté pour 2010, et dit que les entreprises suivantes seront consultées :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| - SOHETRA EIFFAGE | - COLAS |
| - SOTRAMAT | - RINEAU CHARPENTIER |
| - RACAUD (Bressuire) | - VENDEE EMULSIONS (St-Prouant) |

OBJET N° 280 : REALISATION D'UN FORAGE AU TERRAIN DE SPORTS

Considérant le coût annuel pour l'arrosage du terrain de football (6.948 € en 2008 et 7.723 € en 2009), le Conseil Municipal décide faire réaliser un forage ; un sourcier sera sollicité pour connaître la profondeur du forage à envisager.

Deux entreprises vont être consultées : FORAGE DES OLONNES et FORAGE NORMAND.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

OBJET N° 281 : SIGNATURE D'UN CAE PASSERELLE

Le Maire expose que, depuis l'arrêt de maladie de Monsieur Dominique ARTARIT, la charge de travail est lourde pour Monsieur Gérard CHAUVET. Il est proposé au Conseil Municipal l'embauche d'un jeune de 16 à 25 ans dans le cadre d'un contrat « C.A.E. Passerelle » signé avec la Mission Locale ou le Pôle Emploi. 90 % du salaire, sur la base du SMIC pour 35 heures de travail hebdomadaire, sont pris en charge par l'Etat, avec exonération des charges sociales.

Un débat est engagé sur le fait que ce jeune va devoir être formé, ce qui pourrait accroître la charge de travail de l'agent communal ; parallèlement, il est noté que l'agent recruté sur ce poste pourra effectuer seul des tâches simples.

Par un vote à bulletin secret, par 13 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal décide de recruter un agent, par le biais d'un CAE Passerelle, à temps plein.

OBJET N° 282 : SEUIL MINIMUM DE SAISIE

Le Maire donne connaissance du courrier du Trésorier concernant les modalités de poursuite des redevables pour le recouvrement des sommes qu'ils doivent à la commune.

L'autorisation de poursuite préalablement donnée au Trésorier prévoit la procédure de saisie-vente. Cependant, aucun seuil de saisie n'a été fixé pour mettre cette mesure en œuvre.

La saisie-vente est une procédure lourde qui convient pour des sommes importantes. Chaque saisie opérante sera suivie d'une demande d'autorisation de vente accordée par l'ordonnateur. Il en va de la responsabilité de la commune. Aussi, convient-il de fixer un seuil significatif pour ne pas avoir à charge des frais disproportionnés pour un recouvrement dérisoire. En effet, les frais d'une saisie inopérante sont à la charge de la collectivité.

Où l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal fixe à 400 € - quatre cents euros - le seuil minimum pour mettre en œuvre la procédure de saisie-vente.

OBJET N° 283 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN HAUTE RUE

Le Maire fait part de la demande de Monsieur André BOIDE qui souhaite acquérir une bande de terrain d'environ 48 m² attenant à sa propriété située Haute Rue ; ce terrain dépend du domaine public communal.

Le Maire propose la somme de 50 € pour la cession.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition et mandate le Maire pour la signature de l'acte notarié. Les frais d'acte ainsi que le bornage de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

OBJET N° 284 : PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sports par l'intercommunalité, Monsieur Joël SARLOT, Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault souhaite que la Commune de L'Hermenault prenne à sa charge le coût de fonctionnement des vestiaires du football ; ce qui entraînerait une ouverture de compteurs : eau/assainissement et électricité

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal rejette cette demande estimant que la Commune de L'Hermenault prend déjà à sa charge 32,60 % des frais de fonctionnement et la totalité des frais d'entretien du parking.

OBJET N° 285 : AVANCEMENT DU PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur HAUGMARD, Adjoint, présente le projet d'aménagement d'un lotissement communal, situé aux Noyers Pareds (à côté du centre d'exploitation de l'Équipement).

Des devis, en vue de la viabilisation, ont été établis :

✚ Eclairage public	47.174 €
✚ Candélabres	18.515 €
✚ Réseau eau potable	27.800 €
✚ Réseau gaz	4.000 €
✚ Voirie	10.400 €

L'acquisition du terrain n'a pas encore été négociée, mais il serait souhaitable que la totalité de l'opération : acquisition + aménagement se situe entre 25 € et 30 €/m² afin que le prix de vente des lots soient compétitifs.

OBJET N° 286 : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - IRL

Madame le Maire indique qu'il convient de voter le montant de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs. Le montant proposé pour 2009 s'élève à 2.163 €.

La Commune ne dispose plus de logement de fonction et aucun instituteur n'est logé ; cependant le Conseil doit délibérer sur le montant proposé par la Préfecture.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le montant proposé.

OBJET N° 287 : ACQUISITION D'UN TELEPHONE PORTABLE

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un téléphone portable pour Monsieur Gérard CHAUVET, difficile à joindre durant les heures de travail. L'utilisation faite de cet appareil devra être strictement professionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le Maire indique que Monsieur Laurent BOUCHET - entreprise VIA ENERGIE - a donné congé pour le local artisanal qu'il loue zone artisanale des Trussots ; la rupture de bail sera effective au 31 mai 2010 ; il convient de diffuser des annonces afin de trouver un nouvel artisan
- ✚ Implantation d'un colombarium dans le cimetière communal : l'Entreprise GALIEN de Pouzauges élabore un plan dans le prolongement du nouveau cimetière ; le but étant de ne pas installer le colombarium dans un endroit isolé
- ✚ L'Association Y à qu'à Cliquer demande la mise à disposition d'une salle communale étant donné l'augmentation du loyer du local pour cours informatiques, devenu propriété de Monsieur Laurent BOUCHET - pas de solution dans l'immédiat
- ✚ Nouvelle demande d'utilisation de la salle de judo pour dispenser des cours de fitness à compter de septembre
- ✚ Une association cantonale est en cours de création ; son objet serait l'organisation de manifestations dont les bénéficiaires seraient destinés aux victimes de catastrophes, avec un suivi des projets mis en place
- ✚ Monsieur Nicolas MARCINIAK se propose de conduire une mini-pelle pour le nettoyage de la Grand Court. Prévoir une assurance. Location de la mini-pelle : 300 €

- ✚ Une exposition proposée par Vendée Eau, et mise en place par Monsieur Daniel BADEAU, sera ouverte au public salle du Conseil Municipal du 20 avril au 12 mai
- ✚ Proposé par le SYDEV, l'Energie Bus stationnera sur la Commune le 21 mai afin d'informer la population sur la maîtrise de l'énergie
- ✚ Le Conseil Municipal n'a pas de besoins particuliers pour participer à « la semaine de l'arbre 2010 » proposée par le Conseil Général
- ✚ Vu le passage à la télévision numérique en octobre prochain, il est demandé de désigner un référent, qui bénéficiera d'une formation gratuite, afin d'aider bénévolement la population ; Monsieur Claude GAUTRON se porte volontaire
- ✚ Le Maire informe que la tondeuse n'est pas assurée pour conduite sur route ; elle doit impérativement être transportée d'un site à l'autre au moyen de la remorque prévue à cet effet. Monsieur Jean-François BOURDEAU ne possédant pas le permis poids lourds, ne peut pas conduire le camion attelé - ces contraintes lui seront notifiées
- ✚ Site Internet communal : créer un site soi-même est moins coûteux et permet de maîtriser les codes
- ✚ Voir avec le couvreur pour une gouttière sur le bâtiment de la Poste qui donne dans la cour du voisin
- ✚ Lors du curage des fossés, demander à l'entreprise de revoir les aqueducs rue de l'Ancien Champ de Foire et route de Saint-Valérien
- ✚ Revoir le marquage au sol au carrefour des silos SOUFFLET et Haute Rue
- ✚ Voir le problème de tonte du complexe sportif
- ✚ Commission Culture : concours photos en cours ; exposition de Jean-Pierre GADE en Mairie à partir du 1^{er} juillet « les pierres de chez nous » ; feu d'artifice le 11 juillet
- ✚ Le 8 mai : remise des fleurs Salle du Jary (2 godets de géranium par foyer)